

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté du 18 mars 2025 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur

NOR : TSSA2505331A

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 451-1, R. 451-1 et D. 451-81 à D. 451-87 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5, D. 351-33 et D. 676-1 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6113-1, L. 6411-1 et R. 6412-1 à R. 6412-7 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 30 janvier 2025,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Après l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé, il est inséré un article 1^{er bis} ainsi rédigé :

« *Art. 1^{er bis}.* – Le diplôme d'Etat de moniteur éducateur peut être acquis par la voie de la validation des acquis de l'expérience, conformément à l'article L. 335-5 du code de l'éducation. Pour pouvoir se présenter, les candidats doivent remplir les conditions prévues à l'article L. 6411-1 du code du travail. La procédure de validation des acquis de l'expérience est réalisée selon les modalités définies aux articles R. 6412-1 à R. 6412-7 du code du travail. »

Art. 2. – A l'article 7 de l'arrêté susvisé, le premier alinéa est complété par les mots : « dans les conditions précisées dans le tableau figurant en annexe VI ».

Art. 3. – Dans l'arrêté susvisé, il est créé une annexe VI intitulée « ANNEXE VI. – TABLEAU DES DISPENSES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION ET DES ALLÈGEMENTS DE FORMATION AU TITRE DU DIPLÔME DÉTENU PAR LE CANDIDAT », dont les dispositions figurent en annexe I du présent arrêté.

Art. 4. – L'annexe III de l'arrêté susvisé est remplacée par l'annexe II du présent arrêté.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2025.

*La ministre du travail, de la santé,
des solidarités et des familles,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des professions sociales,
de l'emploi et des territoires,
J.-R. JOURDAN*

*La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de l'enseignement scolaire,*

C. PASCAL

ANNEXES

ANNEXE I

« ANNEXE VI

TABLEAU DES DISPENSES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION ET DES ALLÈGÈMENTS DE FORMATION AU TITRE DU DIPLOME DÉTENU PAR LE CANDIDAT (*)

Diplôme d'Etat détenu par le candidat	Diplôme d'Etat d'aide-soignant Fiche RNCP 35830		Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture Fiche RNCP 35832		Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (2016) Fiche RNCP 25467		Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (2021) Fiche RNCP 36004	
	Dispense/Allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense/Allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir	Dispense/Allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir	Dispense/Allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir
BC 1 DEME	Allègement	Toute la certification	Allègement	Toute la certification	Allègement	Toute la certification	Allègement	Bloc 1, 2 et 3
BC 2 DEME	/	/	/	/	/	/	/	/
BC 3 DEME	Dispense	Toute la certification	Dispense	Toute la certification	Allègement	Toute la certification	Dispense	Bloc 5
Diplôme d'Etat détenu par le candidat	Diplôme d'Etat d'assistant familial Fiche RNCP 39793		Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale Fiche RNCP 39680		Baccalauréat professionnel services aux personnes et animation dans les territoires Fiche RNCP 36788		Baccalauréat professionnel accompagnement soins et services à la personne Fiche RNCP 37231	
BC 1 DEME	/	/	Dispense	Bloc 1	Dispense	Bloc 7 et 8	Dispense	Bloc 1
BC 2 DEME	Allègement	Toute la certification	Allègement	Bloc 2	/	/	/	/
BC 3 DEME	Allègement	Toute la certification	Dispense	Bloc 3	Allègement	Bloc 6	Dispense	Bloc 3
Diplôme d'Etat détenu par le candidat	Titre professionnel Médiateur social accès aux droits et services Fiche RNCP 36241		Titre professionnel Maître de maison en secteur social et médico-social Fiche RNCP 37424		Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » Fiche RNCP 39927		Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative ou culturelle » Fiche RNCP 39926	
	Dispense/Allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense/Allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir	Dispense/Allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir	Dispense/Allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir
BC 1 DEME	/	/	/	/	Allègement	BC2	Allègement	BC4
BC 2 DEME	/	/	/	/	Allègement	BC1	Allègement	BC3
BC 3 DEME	Dispense	Bloc 1	Allègement	Toute la certification	Allègement	BC3	Allègement	BC1

(*) Les allègements de formation précisés dans le tableau ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours professionnel du candidat. >>

ANNEXE II

« ANNEXE III

LIVRET DE FORMATION

DÉSTINÉ AU JURY

Diplôme d'Etat de moniteur éducateur*Etablissement de formation*

.....
Nom du candidat :
Prénom(s) du candidat :

Le présent livret comprend :

I. – **Identité du candidat.**

II. – **Informations relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures.**

III. – **Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique du diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME).**

IV. – **Evaluation de la formation pratique.**

V. – **Propositions de notes obtenues par le candidat aux épreuves de certification organisées par l'établissement de formation.**

Ce document est destiné au président du jury d'examen sous couvert du directeur de l'établissement de formation.

La formation préparant au diplôme d'Etat de moniteur éducateur est encadrée par les articles D. 451-73 à D. 451-78 du code de l'action sociale et des familles et organisée par l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

I. – Identité du candidat

Nom patronymique :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance : A : Pays :

Nationalité :

Diplôme(s) obtenu(s) et année d'obtention :

Situation du candidat à l'entrée en formation :

En situation d'emploi

Adresse professionnelle (le cas échéant) :

En recherche d'emploi

Autre :

Date d'entrée en formation du candidat :

Le candidat est :

Présenté à la certification globale par l'établissement de formation ;

Présenté pour l'acquisition de blocs de compétences par l'établissement de formation :

Bloc de compétences 1 - "Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours" ;

Bloc de compétences 2 - "Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive" ;

Bloc de compétences 3 - "S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours".

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

II. – Informations relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures

Dispense de formation et d'épreuves de certification de blocs de compétences (1)

Le candidat bénéficie de la validation d'un ou de plusieurs blocs de compétences au titre des situations suivantes :

Précédente présentation au DEME :

Intitulé du/des bloc(s) de compétences validés	Année d'obtention

Validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du DEME :

Intitulé du/des bloc(s) de compétences validés	Année d'obtention

Correspondances entre certifications :

Intitulé de la certification	Année d'obtention	Bloc(s) de compétences validé

Tableau de synthèse des dispenses obtenues pour validation de blocs de compétences

	Blocs de compétences (2)		
	BC1	BC2	BC3
Précédente présentation au DEME			
Validation des acquis de l'expérience			
Correspondances entre certifications			

(1) Cf. arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

(2) BC1 "Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours" ; BC2 "Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive" ; BC 3 "S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours".

Je soussigné(e)
 en qualité de directeur de l'établissement de formation
 certifie que bénéficie des validations référencées ci-dessus.

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

III. – Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique préparant au DEME (3)

III-1. Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique pour le candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de la certification globale

Formation théorique	Formation pratique
950 heures	1 050 heures

III-2. Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique pour le candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences

Bloc de compétences 1 "Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours"	
Formation théorique	Formation pratique
420 heures	455 heures

Bloc de compétences 2 "Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive"	
Formation théorique	Formation pratique
380 heures	420 heures

Bloc de compétences 3 "S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours"	
Formation théorique	Formation pratique
150 heures	175 heures

III-3. Parcours personnalisé de formation défini pour le candidat

Bloc de compétences 1 "Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours"	
Formation théorique	Formation pratique
heures	heures

Bloc de compétences 2 "Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive"	
Formation théorique	Formation pratique
heures	heures

Bloc de compétences 3 "S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours"	
Formation théorique	Formation pratique
heures	heures

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

(3) Les parties III et IV sont à remettre au référent professionnel et au référent du site qualifiant.

IV. – Evaluation de la formation pratique

IV-1. Cadre général de la formation pratique

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition et au développement des compétences identifiées dans le référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

La période de formation pratique est encadrée par un référent professionnel titulaire du diplôme d'Etat de moniteur éducateur ou le cas échéant, par un référent professionnel en fonction d'encadrement dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale.

Une évaluation de la formation pratique est réalisée par le référent professionnel au regard d'objectifs définis en lien avec le référentiel de compétences.

IV-2. Fiches d'évaluation

Les fiches d'évaluation de la formation pratique sont présentées ci-après :

- candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de la certification globale : IV-2-1 ;
- candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences : IV-2-2.

IV-2-1. Evaluation de la formation pratique DEME

(Document à dupliquer pour chacune des périodes de formation pratique)

Candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de la certification globale

Cachet du site qualifiant

Cachet de l'établissement de formation

Nom et prénom :

Allègement de la durée de la formation pratique : oui non

Volume de l'allègement : heures semaines.

Dates de la formation pratique :

– du au

Durée en heures et semaines : heures semaines.

Adresse du site qualifiant :

Nom de l'établissement ou du service :

Activités de l'établissement ou du service :

Nom, prénom et coordonnées du responsable du site qualifiant :

Nom, prénom et qualité du référent professionnel :

Objectifs de la période de formation pratique :

- développer la posture professionnelle et la méthodologie d'intervention ;
- communiquer en situation professionnelle.

Objectifs complémentaires formulés après concertation entre le candidat et le référent professionnel :

Evaluation de la formation pratique par le référent professionnel :

Nota. – Nombre de page de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci, et avant la page comportant la date et la signature de l'évaluation.

Le , à

Signature du responsable du site qualifiant

Signature du référent professionnel

Evaluation portée à la connaissance du candidat le :.....

Signature du candidat

IV-2-2. Evaluation de la formation pratique DEME

(Document à dupliquer si la formation pratique a été effectuée sur plusieurs sites qualifiants)

Candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences

Cachet du site qualifiant

Cachet de l'établissement de formation

Candidat en formation pratique pour le ou les blocs de compétences suivants :

- Bloc de compétences 1 - "Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours" ;
- Bloc de compétences 2 - "Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive" ;
- Bloc de compétences 3 - "S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours".

Nom et prénom :

Allègement de la durée de la formation pratique : oui non

Volume de l'allègement : heures semaines.

Dates de la formation pratique :

– du au ;

– du au ;

– du au ;

Durée en heures et semaines : heures semaines.

Adresse du site qualifiant :

Nom de l'établissement ou du service :

Activités de l'établissement ou du service :

Nom, prénom et coordonnées du responsable du site qualifiant :

Nom, prénom et qualité du référent professionnel :

Objectifs de la période de formation pratique :

- développer la posture professionnelle et la méthodologie d'intervention ;
- communiquer en situation professionnelle.

Objectifs complémentaires formulés après concertation entre le candidat et le référent professionnel :

Evaluation de la formation pratique par le référent professionnel :

Nota. – Nombre de page de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci, et avant la page comportant la date et la signature de l'évaluation.

Le, à

Signature du responsable du site qualifiant

Signature du référent professionnel

Evaluation portée à la connaissance du candidat le :

Signature du candidat :

V. – Propositions de notes obtenues par le candidat aux épreuves de certification organisées par l'établissement de formation

Bloc de compétences 1 "Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours" :

Propositions de notes : épreuve écrite : /20 épreuve orale : /20.

Proposition de note de l'épreuve : /20.

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

Bloc de compétences 3 "S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours" :

Proposition de note de l'épreuve : /20.

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

Evaluation générale du parcours de formation par l'établissement de formation :

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

».